Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°53 du 23 décembre 2011

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte n°20

CIRCULAIRE N° 150200/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD
relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2012. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription.

Du *17 novembre 2011*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours ».*

CIRCULAIRE N° 150200/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2012. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription.

Du 17 novembre 2011

NOR D E F T 1 1 5 2 1 9 8 C

Références :

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.
Arrêté du 5 août 2009 (JO n° 221 du 24 septembre 2009, texte n° 18 ; signalé au BOC 41/2009 ; BOEM 770.1.2) modifié.

Texte abrogé :

Circulaire n° 149000/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 1er décembre 2010 (BOC N° 54 du 23 décembre 2010, texte 15).

Référence de publication : BOC N°53 du 23 décembre 2011, texte 20.

Quatre concours sur épreuves et deux concours sur titres pour l'admission à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr seront ouverts en 2012 :

- concours scientifique ;

- concours littéraire ;

- concours en sciences économiques et sociales ;

- concours « bac +3 » ;

- concours sur titres « bac +5 » ;

- concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves font l'objet du décret et de l'arrêté cités en référence.

1. DATES ET LIEUX DES CONCOURS SUR ÉPREUVES.

1.1. **Épreuves d'admissibilité.**

Les épreuves d'admissibilité du concours scientifique se dérouleront du 7 au 11 mai 2012 dans les centres d'examen ouverts par le service des concours communs polytechniques (SCCP) auquel ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

- service des concours communs polytechniques, BP 4410, 31405 Toulouse Cedex 4 ;

- http://www.scei-concours.fr.

Les épreuves d'admissibilité du concours en sciences économiques et sociales (SES) se dérouleront du 30 avril au 16 mai 2012 dans les centres d'examen ouverts par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP) pour la banque commune d'épreuves (BCE) écrites à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. Il convient de s'adresser à cette direction pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

- DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;

- http://www.concours-bce.com.

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se dérouleront du 30 avril au 16 mai 2012 dans les centres d'examen ouverts par la DAC/CCIP pour la banque commune d'épreuves à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites. Il convient de s'adresser à cette direction pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'adresse suivante :

- DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;

- http://www.concours-bce.com.

Les épreuves d'admissibilité du concours « bac +3 » se dérouleront le 16 avril 2012 dans le centre d'examen ouvert par la DAC/CCIP. Les horaires précis des épreuves peuvent être obtenus auprès de cette direction, à l'adresse suivante :

- DAC/CCIP, BP 31, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;

- http://www.dac-concours.net.

Les résultats d'admissibilité des concours sur épreuves seront diffusés sur le site internet suivant : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr le 11 mai 2012 pour le concours « bac +3 », le 13 juin 2012 pour le concours scientifique, le 15 juin 2012 pour les concours littéraire et en sciences économiques et sociales.

1.2. **Épreuves d'admission.**

Les épreuves d'admission sont organisées par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) pour tous les concours.

Elles se dérouleront sur un site en région parisienne :

- courant mois de mai pour le concours « bac +3 » ;

- entre le 16 juin et le 12 juillet 2012 pour les concours scientifique, littéraire et en sciences économiques et sociales.

Les dates et lieux de convocation précis aux épreuves d'admission seront indiqués sur internet : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr. à l'occasion de la publication des listes d'admissibilité.

En raison des délais, cette diffusion tiendra lieu de convocation.

Les résultats de l'admission seront diffusés par internet : http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr. à partir du 13 juillet 2012.

2. INSCRIPTIONS.

2.1. **Pour le concours scientifique.**

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : http://www.scei-concours.fr. jusqu'au 10 janvier 2012, auprès du SCCP.

2.2. **Pour les concours littéraire et en sciences économiques et sociales.**

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : http://www.bce-concours.com. jusqu'au 10 janvier 2012 auprès de la DAC/CCIP.

2.3. **Pour le concours « bac +3 ».**

Le dossier de candidature peut être obtenu après inscription sur internet : http://www.dac-concours.net. entre le 1er février et le 12 mars 2012, auprès de la DAC/CCIP.

2.4. **Pour tous les concours sur épreuves.**

Les candidats devront faire parvenir obligatoirement avant le 12 mars 2012 (minuit) par internet, en parallèle, à l'adresse suivante : concours.rd@orange.fr., une confirmation de leur participation en ayant pris connaissance des modalités spécifiques, en particulier du certificat médical obligatoire aux épreuves d'admission.

3. AUTORISATION À CONCOURIR.

Seuls les candidats ayant confirmé leur participation aux concours d'admission à l'ESM avant le 12 mars 2012 à l'adresse suivante : concours.rd@orange.fr. seront autorisés à concourir.

3.1. **Concours scientifique.**

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer par l'intermédiaire du site internet du service concours écoles d'ingénieurs (SCEI) et la présenter lors de chaque épreuve écrite.

3.2. **Concours littéraire, en sciences économiques et sociales et « bac +3 ».**

Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer par l'intermédiaire du site internet BCE ou concours d'admission direct (CAD) et la présenter lors de chaque épreuve écrite.

4. PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES.

4.1. **Concours scientifique.**

L'intégration des candidats s'effectuera exclusivement selon la procédure commune d'intégration dans les écoles décrite sur la notice d'information à l'adresse suivante :

- http://www.scei-concours.fr.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées dans la notice d'information entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles.

Les candidats absents le jour de la rentrée à l'école seront considérés comme démissionnaires.

4.2. **Concours littéraire et en sciences économiques et sociales.**

Les candidats devront obligatoirement se conformer aux instructions du mode d'emploi de la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management [système d'intégration dans les écoles de management (SIGEM)] de la banque commune d'épreuves, à consulter sur le site internet suivant :

- www.affectation-sigem.org.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées dans le mode d'emploi de la procédure SIGEM entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management.

Les candidats absents le jour de la rentrée à l'école seront considérés comme démissionnaires.

4.3. **Concours « bac +3 ».**

Les candidats seront convoqués par le bureau concours de la DRHAT.

Les candidats absents le jour de la rentrée à l'école seront considérés comme démissionnaires.

5. CONCOURS SUR TITRES « BAC +5 ».

Le concours sur titres « bac +5 » d'admission à l'ESM est organisé par la DRHAT en 2012.

Il se déroulera en deux phases :

- phase de présélection de novembre 2011 à mars 2012 inclus (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures) ;

À l'issue de cette phase de présélection, une convocation sera adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission.

- phase d'admission du 23 au 27 avril 2012 sur un site en région parisienne.

Les candidats seront convoqués pour effectuer les épreuves sportives et seront reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'universités.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire, sont proposées au ministre de la défense et des anciens combattants.

6. CONCOURS SUR TITRES « BAC », FORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Le concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande est organisé par la DRHAT en 2012.

Il se déroulera en deux phases :

- phase de présélection de novembre 2011 à début avril 2012 inclus (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures).

À l'issue de cette phase de présélection, une convocation sera adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission.

- phase d'admission fin avril 2012 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les candidats seront convoqués fin avril pour effectuer les épreuves sportives et les épreuves écrites de langues, et seront reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'universités.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une liste complémentaire, sont proposées au ministre de la défense et des anciens combattants.

7. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 149000/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 1er décembre 2010 relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2011. Épreuves d'admissibilité et d'admission, modalités d'inscription, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,

Benoît ROYAL.